

Quant à l'importance de cette compagnie, j'aimerais à lire un bref extrait des archives de la commission consultative du tarif et des taxes (séances publiques des 27, 28 et 29 novembre 1928):

Les industries fusionnées que représente la British Empire Steel Corporation ont employé pendant 1927, un nombre moyen de 20,125 ouvriers qui ont retiré \$24,400,000 en salaires. Dix-huit milles ouvriers ont travaillé dans la Nouvelle-Ecosse et leur rémunération s'est élevée à \$22,200,000. Sur ce pied-là, on calcule que le sixième de la population de la province dépend indirectement des aciéries et des charbonnages, outre le grand nombre de personnes dont ces industries sont le gagne-pain.

A une époque où les progressistes faisaient la pluie et le beau temps dans un autre endroit, leur chef, l'honorable M. Forke, disait: "La protection ne trouve pas faveur à mes yeux; cependant, je me rends compte que la houille est très difficile à extraire et qu'une fois obtenue, elle n'est pas de la meilleure qualité." Lorsque près du quart des habitants de la Nouvelle-Ecosse n'ont que ces industries pour gagner leur vie, qu'allons-nous faire? Les laisserons-nous crever de faim?

On peut juger de l'importance de l'industrie métallurgique par le fait que, quand elle bat son plein, elle emploie 23,000 ouvriers dont les salaires s'élèvent à vingt-quatre millions de dollars par année.

Je vois ici l'honorable sénateur de Nipissing (l'honorable M. Gordon). Il serait peut-être étonné d'apprendre qu'il a fallu quarante millions de pieds de bois seulement pour étançonner les puits de mine. Combien de scieries à l'est des Rocheuses en débitent plus de quarante millions?

Puis, il y a 500 milles de voie ferrée. Le chemin de fer de la compagnie est le troisième du pays, en longueur; il prend rang après les réseaux du National-Canadien et du Pacifique-Canadien. Un grand nombre d'hommes s'occupent de son exploitation et de son entretien. Et cette compagnie paie au gouvernement de la Nouvelle-Ecosse \$628,000 de redevances annuelles—une forte tranche du revenu de la province.

Rien ne s'est fait après le premier rapport et, à la suite du deuxième rapport, il y a eu un abaissement des tarifs des chemins de fer. Je prie mes honorables collègues de réfléchir à ce qui arriverait au quart des prolétaires de la Nouvelle-Ecosse si, par hasard, ce grand établissement était obligé de fermer ses portes. Ceux-ci ne pourraient pas vivre dans la province et seraient tenus de la quitter. Et quel serait pour la province le résultat du départ du quart de sa population? Si un tel exode se produisait par suite du mauvais vouloir ou de l'incurie du Gouvernement, celui-ci aurait à en assumer la responsabilité.

Je désire maintenant passer à un autre sujet: le récent arrêt de la cour suprême concernant la propriété des eaux. L'honorable sénateur d'Hamilton (l'honorable M. Lynch-Staunton) possède une bonne part de cet esprit hibernien qui brillait d'un si vif éclat il y a onze cents ans, alors que l'Ile d'émeraude fournissait des professeurs à toutes les universités européennes. Il est habile avocat et le gouvernement d'Ontario l'a retenu pendant six mois pour scruter la question de la propriété des eaux au Canada. Les honorables sénateurs se rappellent qu'il a été seul à trouver le joint dans l'affaire de la canalisation du Saint-Laurent, lorsqu'il a établi que toute la difficulté résidait entre Prescott et Montréal, sur une distance de 120 milles. Toute la question roulait sur la différence des taux de transport sur ce parcours. Dans l'affaire soumise à la cour suprême, il n'y avait qu'à demander: "A qui appartiennent les eaux?" C'est le seul point qu'un tribunal devait avoir à trancher.

Un personnage très important a été étonné à la lecture du jugement de la cour suprême. Quelqu'un lui a dit: "Etant haut placé, vous avez dû avoir vent de ce que serait le jugement." Et ce personnage éminent de répondre: "Non, je n'avais pas d'idée de ce qu'il serait et, après l'avoir lu, je n'ai pas d'idée de ce qu'il est."

Les six ou sept juges de la cour suprême perdent leur temps au Canada. Ils devraient aller à la Société des nations, à Genève. Après avoir entendu pendant trois semaines les plaidoiries des sommités du barreau canadien, et avoir délibéré trois ou quatre mois, ils en sont venus à la conclusion qu'ils ne pouvaient pas rendre une décision.

Mardi soir, à Québec, un avocat éminent, un conseiller du Roi, me disait que les notes des juges tendent beaucoup plus que le jugement à approuver les revendications des provinces. Pourquoi l'Etat et les provinces ne conviendraient-ils pas de mettre fin à un litige inutile?

Je voudrais consigner dans le harsard quelques commentaires sur le nouveau status du Canada. Je rappellerai des paroles de sir Robert Horne prononcées en la présence de deux, au moins, de nos collègues, les honorables sénateurs d'Ottawa (l'honorable M. Belcourt) et de Montarville (l'honorable M. Beaubien). Je crois que le chef de l'opposition (l'honorable M. Willoughby) était là, lui aussi. A la séance de l'Union interparlementaire à Washington, en 1925, sir Robert Horne a donné une preuve de son intelligence. Sir Thomas Johnson, de l'Etat libre d'Irlande, avait proposé que, au cas où la Grande-Bretagne deviendrait engagée dans un conflit, les autres nations consentissent à considérer les dominions britanniques